

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à joindre à votre envoi et à retourner à :

Association Culturelle du Pays Salvagnacois
Concours de nouvelles
Allées Jean Jaurès
81630 SALVAGNAC
Courriel : biblio.salvagnac@wanadoo.fr

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Tél : fixe..... Portable.....

Courriel.....

Titre de la nouvelle.....

Catégorie.....

Pseudo :

Renseignements : Annie FEIX ☎ 05.63.33.78.99 – Courriel : afeix@orange.fr



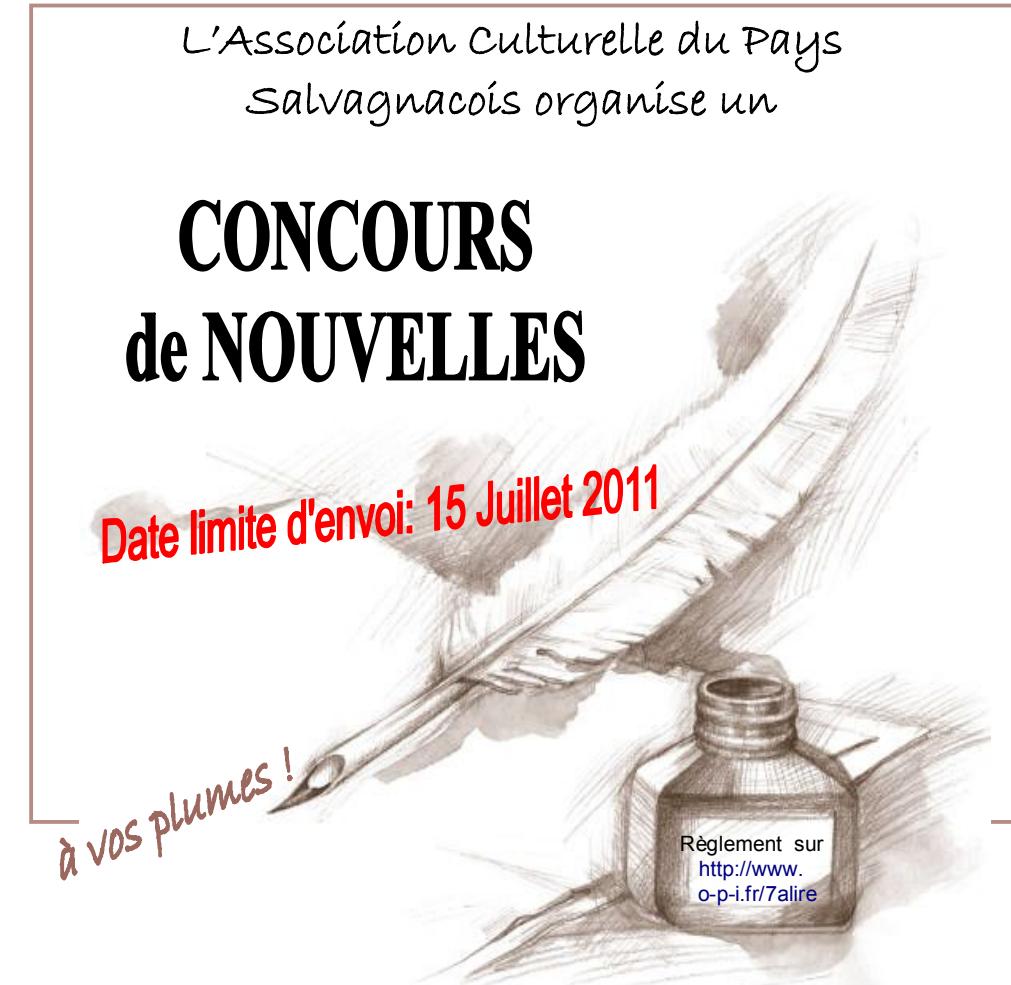
Parlons-En, la Gazette du Pays des Tescou's
<http://www.o-p-i.fr/parlonsen> - 7 à Lire

L'Association Culturelle du Pays Salvagnacois organise un

CONCOURS de NOUVELLES

Date limite d'envoi: 15 Juillet 2011

à vos plumes !



Les résultats seront annoncés lors du
2ème salon du livre à SALVAGNAC
Tarn

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2011

Règlement du concours de nouvelles

Date limite pour la réception des œuvres : **15 Juillet 2011**

Article 1 : L'organisateur

Dans le cadre de sa mission de lecture publique et de sa bibliothèque municipale, l'association culturelle du pays Salvagnacois organise un concours de nouvelles et un salon du livre.

Article 2 : Conditions du concours

- a) Le concours est ouvert à toute personne, à titre individuel, écrivant en langue française.
Les mineurs devront fournir une autorisation parentale pour concourir.
- b) La nouvelle devra obligatoirement comporter la première phrase du livre de Jean Paul DUBOIS Prends soin de moi: «*Quand je repense à toute cette histoire, à la façon dont les choses se sont déroulées, à mon comportement, j'ai honte* »
- c) Les textes seront inédits et écrits en français, ils ne pourront avoir reçu d'autres prix.
Les membres du jury ne peuvent y participer.
- d) Chaque participant ne pourra écrire qu'une seule nouvelle
- e) Rappel d'une définition de la nouvelle : La nouvelle est un écrit simple, court et intense qui présente des personnages peu nombreux, comporte des indices annonciateurs et des fausses pistes, favorise le suspense, la dramatisation et se termine par une chute originale et déroutante respectant cependant la cohérence du récit.

Article 3 : Longueur du texte, présentation et envoi

a) Présentation du texte : une nouvelle de 6 à 8 pages

- Format Word
- Format de la page : A4 (21 x 29.7)
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère ; corps 12
- Interligne : 1.5
- Marges d'environ 3 cm
- Présentation des feuillets : Recto

Chaque nouvelle comportera obligatoirement un titre ainsi qu'un pseudonyme choisi par l'auteur et indiqué sous le titre.

b) Envoi de la nouvelle :

- ✓ Par courrier

L'exemplaire est à envoyer à l'adresse suivante :

Association Culturelle du Pays Salvagnacois

Concours de nouvelles

Allées Jean Jaurès

81630 SALVAGNAC

- ✓ Par courriel à l'adresse suivante : biblio.salvagnac@wanadoo.fr

Le courrier devra préciser l'adresse complète du candidat afin de lui adresser un courrier accusant réception de son envoi et l'avertissant en cas de sélection.

L'identification de l'auteur par courrier ou mail devra se faire indépendamment de la nouvelle elle-même (feuillet libre ou fichier joint à part) :

- Nom et prénom
- Âge
- Adresse complète
- N° de téléphone, de fax
- Adresse électronique

Article 4 : La participation au frais de concours est de 5 €

Article 5 : Composition du jury

Un jury composé d'élus, de bibliothécaires, d'usagers de la bibliothèque sera constitué courant le mois d'Août

Les critères qui permettront d'effectuer le classement seront les suivants :

- 1) Intérêt du récit
- 2) Conformité aux exigences du règlement
- 3) Respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation
- 4) Qualité du style rédactionnel

Article 6 : Résultats

Les 10 nouvelles sélectionnées seront annoncées le 28 Août lors du pique-nique lecture et ultérieurement sur le site culture-et-tourisme81.fr.

Le résultat des 3 nouvelles gagnantes sera dévoilé le 11 septembre au cours du salon du livre

Les œuvres seront diffusées sur le site.

Un recueil sera disponible à la bibliothèque.

Article 7 : L'après concours

Les nouvelles ne seront pas renvoyées à leurs auteurs.

Elles pourront être utilisées par l'organisateur librement en vue de publication dans des journaux, revues, plaquettes....

Article 8 : Divers

- a) En cas de perte ou de dégradation de l'œuvre pendant l'envoi, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables.
- b) Les concurrents autorisent à titre gratuit la reproduction des textes primés pendant 1 an, la citation de leur nom, la publication de leur photo.

Article 9 : Respect des décisions

- a) Les décisions du jury sont sans appel
- b) Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.